

L'an **2023** et le **14 SEPTEMBRE** à **18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Vignolles, sous la présidence de monsieur Jacques CHABOT.

**Quorum :**

Conseillers en exercice : 61  
Conseillers titulaires et suppléants présents : 49  
Conseillers votants : 49

Dont pouvoirs : 6

**Membres titulaires présents :**

Mesdames PIGNOCHET Isabelle (3<sup>ème</sup> adjointe Baignes), AUTHIER-FORT Claire (Vice-Présidente - 1<sup>ère</sup> adjointe Barbezieux), SWISTEK Florence (3<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), PEREZ Géraldine (Conseillère municipale Barbezieux), PAULHAC Laëtitia (3<sup>ème</sup> adjointe Barret), GUETTÉ Marie-Claude (Maire de Berneuil), GOUFFRANT Marie-Hélène (Vice-Présidente - Maire de Chillac), BELLY Michèle (5<sup>ème</sup> adjointe Coteaux-du-Blanzacais), BAUDOUIIN Line (Maire de Guimps), LAGARDE Isabelle (Vice-Présidente - Maire d'Oriolles), BELLOT Marie-Claude (1<sup>ère</sup> adjointe Reignac), POURTAU Sandrine (Maire de Saint-Bonnet), AUBRIT Marie-Claire (Maire de Saint-Félix), MONNEREAU Françoise (Maire de Saint-Médard-de-Barbezieux), MAHIAS Marie-Josèphe (Maire de Sainte-Souline).

Messieurs MOREAU Philippe (Maire d'Angezac), DUBOJSKI Michel (Vice-Président - Maire de Baignes), BUZARD Laurent (2<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), RENAUD Hervé (Conseil municipal Barbezieux), RENAUDIN Vincent (6<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), PROVOST Jean-Jacques (4<sup>ème</sup> adjoint Barret), HERROUET Jean-Pierre (Maire de Bécheresse), ELION Jean-Pierre (Maire de Brie-sous-Barbezieux), MAUDET Didier (Maire de Brossac), TUTARD Christophe (Vice-Président - Maire de Challignac), CHAPPA Patrice (1<sup>er</sup> adjoint Champagne-Vigny), SALLÉE Jean-Philippe (Maire de Coteaux-du-Blanzacais), BARON Frédéric (Maire d'Etriac), GADRAT Aurélien (Maire de Guizengard), CHABOT Jacques (Président – Maire de Ladiville), DESSE Bernard (Maire de Le Tâtre), BERGEON Frédéric (Maire de Montmérac), DE CASTELBAJAC Dominique (Passirac), MONTENON Thierry (Maire de Pérignac), HUNEAU Patrick (Maire de Saint-Aulais-la-Chapelle), DUBROCA Allain (Maire de Saint-Palais-du-Né), HUGUES Jacky (Maire de Touvérac), BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président – Conseiller municipal Val des Vignes), CHAIGNAUD Eric (5<sup>ème</sup> adjoint Val des Vignes), LE FLOCH Gilles (2<sup>ème</sup> adjoint Vignolles).

**Membres suppléants présents :**

Mesdames GARNEAU Janine (1<sup>ère</sup> adjointe Chillac), BARBOTIN Audrey (1<sup>ère</sup> adjointe Etriac), PIGEAUD Annick (1<sup>ère</sup> adjointe Guimps), BRILLANT Maryse (1<sup>ère</sup> adjointe Saint-Félix), VIALLE Françoise (1<sup>ère</sup> adjointe Salles-de-Barbezieux).

Messieurs GIRARD Guy (1<sup>er</sup> adjoint Angezac), ARNAUD Yvon (1<sup>ère</sup> adjoint Bors de Baignes), BLUTEAU Jacky (1<sup>er</sup> adjoint Lachaise), ROBIN Eric (1<sup>er</sup> adjoint Saint-Bonnet).

**Etaient excusés :**

Mesdames DELAHAYE Françoise (5<sup>ème</sup> adjointe Barbezieux), BOIBELET AVRIL Elsa (Vice-Présidente - Conseillère municipale Val des Vignes).

Messieurs MEURAILLON André (Maire de Barbezieux), DELATTE Benoît (Vice-Président - Conseiller municipal Barbezieux), BOBE Philippe (4<sup>ème</sup> adjoint Barbezieux), TÉTOIN Gaël (Maire de Boisbretreau), BONNAUD Pascal (Maire de Lachaise), TESTAUD Alain (Maire de Lagarde sur le Né), LEMBERT Didier (1<sup>er</sup> adjoint Montmérac), VARENNE Michel (Maire de Salles-de-Barbezieux).

**Assistaient à la séance :**

Monsieur MONTÉZIN François (Directeur Général des Services)  
Madame BORDAT-PIVETAUD Christine (assistante projets qualités)  
Madame SULTER Caroline (agent d'accueil)  
Madame MARIE-BOURGEOIS Séverine (Chargée de communication)

**L'ordre du jour de la séance :**

- N°1 - Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- N°2 - Convention d'investissement 2022-2024 avec le Département de la Charente
- N°3 - Adoption du rapport d'activités 2022 de la CdC 4B
- N°4 - Prise en charge des frais liés au déplacement des vice-présidents et du directeur à la Convention des Intercommunalités de France
- N°5 - Modification du tableau des effectifs
- N°6 - Modification de la délibération n°2020-06-03 relative à l'Élargissement de l'attribution du RIFSEEP à compter du 1er octobre 2020 concernant les conditions d'attribution de l'IFSE et du CIA en cas de temps partiel thérapeutique
- N°7 - Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC)
- N°8 - Vente de la parcelle F 1166 dite lot 6 de la zone d'activité de Plaisance à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE à Monsieur LIAUD ou son représentant
- N°9 - Adoption des dispositions transitoires jusqu'en juillet 2024, relatives à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises
- N°10 – Renouvellement du dispositif "Petit déjeuner à l'école" (Écoles Maternelles de Baignes, Félix Gaillard et les Alouettes à Barbezieux) - année scolaire 2023-2024
- N°11 - Remboursement de frais de déplacement de voyage scolaire à la coopérative de l'école primaire de Barret
- N°12 - Attribution du marché Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'audits énergétique, technique et de pollution

N°13 - Instauration des déclarations préalables à l'édification de clôture sur la commune de Val des Vignes

N°14 - Instauration du permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Val des Vignes

N°15 - Instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Val des Vignes et délégation de l'exercice de ce droit à la commune

N°16 - Attribution de la Délégation de Service Public pour la gestion du cinéma communautaire Le Club

Monsieur le Président remercie Monsieur Patrick BOBE, Maire de Vignolles, d'accueillir le conseil communautaire dans la salle des fêtes. Monsieur Patrick BOBE souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président annonce que les débats sont accessibles au public en direct de manière électronique via facebook.

#### ***Désignation d'un secrétaire de séance.***

Madame Marie-Hélène GOUFFRANT se propose en tant que secrétaire de séance.

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 29 juin 2023.***

*Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.*

#### ***Décisions du Président.***

Madame la Vice-Présidente présente les décisions qui ont été prises du 3 juin au 4 août 2023.

#### ***Répartition du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)***

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président rappelle que tous les ans, le conseil communautaire doit voter la répartition du FPIC et que depuis 2020, la CdC est à la fois bénéficiaire et contributaire du FPIC.

Monsieur le Président propose aux délégués communautaires de répartir le FPIC selon la répartition dérogatoire libre qui offre la possibilité de répartir la part intercommunale et communale, sans varier de + ou - 30 % par rapport au droit commun, avec un montant total du FPIC de la CdC4B sud Charente de 389 487 €.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Convention d'investissement 2022-2024 avec le Département de la Charente**

Monsieur le Président présente la délibération et le projet de contractualisation avec le Département de la Charente pour lequel une dotation de **286 119 €** a été réservée.

Monsieur le Président indique que les opérations d'investissement devront entrer en résonance avec l'ambition départementale en faveur du développement durable et répondant aux enjeux climatiques et environnementaux.

Monsieur le Président fait part des projets dans le cadre de l'amélioration des équipements communautaires : travaux de rénovation énergétique des écoles maternelles de Coteaux-du-Blanzacais et Félix Gaillard de Barbezieux, travaux de construction d'une salle annexe de repos à la crèche Câlin-malin de Péreuil à Val des Vignes et les audits énergétiques et techniques sur divers bâtiments communautaires et communaux.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'approuver les projets d'investissement sur la période 2022/2024 présentés, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la charte « Charente 2030 » et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat d'investissement 2022-2024 avec le Département de la Charente ainsi que les éventuels avenants.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Adoption du rapport d'activité 2022 de la CdC4B**

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président indique que c'est une obligation pour la collectivité à partir du moment où elle a plus de 3 500 habitants. Ce document retrace l'activité complète de la collectivité.

Monsieur le Président rappelle l'obligation de présenter ce rapport au sein des conseils municipaux. Monsieur le Président pense que l'on doit s'attarder sur ce document qu'il faut faire partager au plus grand nombre. Il précise qu'il sera publié sur le site internet.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter le rapport d'activité 2022 de la communauté de communes des 4B sud Charente.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### **Prise en charge des frais liés au déplacement des vice-présidents et du directeur à la Convention des Intercommunalités de France**

Monsieur le Président présente la délibération. Monsieur le Président informe le conseil communautaire que cette année, le congrès des Intercommunalités de France se déroule à Orléans du 11 au 13 octobre.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'accepter de donner mission, pour participer à la convention des Intercommunalités de France, à Marie-Hélène GOUFFRANT, Jean-Pierre BARBOT, Michel DUBOJSKI, Elsa BOIBELET AVRIL et François MONTÉZIN, d'accepter la prise en charge par la collectivité des frais d'inscription et d'hébergement et d'accepter le remboursement des frais engagés sur présentation d'un état des frais avec justificatifs.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Messieurs Philippe MOREAU et Guy GIRARD arrivent à 19 heures.

### ***Modification du tableau des effectifs***

Monsieur le Président présente la délibération qui concerne la modification du tableau des effectifs du service assainissement.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de fixer les listes des emplois permanents à temps complet tel que présentées.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Modification de la délibération n°2020-06-03 relative à l'élargissement de l'attribution du RIFSEEP concernant les conditions d'attribution de l'IFSE et du CIA en cas d'autorisation d'exercer son activité à temps partiel pour raison thérapeutique***

Monsieur le Président présente la délibération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de modifier les modalités de maintien du RIFSEEP en cas d'autorisation d'accomplir son travail à temps partiel thérapeutique.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC)***

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver la proposition de modification des statuts du SMAGVC à l'article 11 portant sur le nouveau mode de calcul de la participation statutaire des nouveaux EPCI, à la suite de l'adhésion de la CdC Cœur de Charente au SMAGVC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Vente de la parcelle F 1166 dite lot 6 de la zone d'activité de Plaisance à BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE à Monsieur LIAUD ou son représentant***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération. Monsieur le Vice-Président explique que ce projet avait fait l'objet d'une délibération en 2018 mais il n'a pas abouti. La Communauté de Communes a reçu le 16 mars 2023 une demande de Monsieur LIAUD pour une acquisition pour un projet de création de distributeur automatique de béton.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'abroger la délibération n°2018-06-33, d'approuver la vente dudit terrain sur la commune de BARBEZIEUX au prix de 25 725 € net vendeur et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur LIAUD David ou toute personne morale le représentant.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Adoption des dispositions transitoires jusqu'en juillet 2024, relatives à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'adopter le projet de convention avec le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à la convention relative à la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et d'aides aux entreprises.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Monsieur le Président rappelle que nous avons réussi à maintenir les aides aux artisans et commerçants de moins de 10 salariés par le dispositif CAP Sud Charente négocié avec la Région.

***Renouvellement du dispositif « Petit déjeuner à l'école » - année scolaire 2023/2024***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation présente la délibération. Il rappelle que ce dispositif est porté par l'éducation nationale.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'approuver le renouvellement du dispositif « Petit déjeuner à l'école » dans les écoles maternelles de Baignes-Sainte-Radegonde, Félix Gaillard et les Alouettes de Barbezieux-Saint-Hilaire pour l'année scolaire 2023-2024, à compter du 4 septembre 2023.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Remboursement de frais de déplacement à la coopérative de l'école primaire de Barret***

Monsieur le Vice-Président en charge de l'éducation présente la délibération.

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire d'accepter le versement d'une subvention d'un montant de 1 095,20 euros sur le compte de la coopérative scolaire de l'école primaire de Barret pour le remboursement des frais de transport dans le cadre d'une sortie scolaire de fin d'année à destination de Paris.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

Madame Marie-Claude GUETTÉ revient sur les tarifs des cantines votés en juin dernier avec notamment la suppression du forfait. Elle demande comment réagissent les familles.

Monsieur le Vice-Président répond que la CdC a reçu quelques demandes. Le sujet sera traité prochainement, lorsque toutes les familles auront donné les informations nécessaires à la facturation.

Monsieur le Président rappelle que le service compétent de la CdC travaille sur la qualité des repas avec la loi EGALIM et que le coût de revient d'un repas est élevé (9.70 €). Si cela continue à augmenter, il sera nécessaire d'avoir un nouveau débat au sujet de la tarification. Pour répondre à Monsieur Didier MAUDET, Monsieur le Président informe que le coût de revient d'un repas est calculé régulièrement et qu'il peut être communiqué à tout moment. Il est évoqué également l'état des impayés qui s'est amélioré.

Monsieur Vincent RENAUDIN informe, qu'à titre indicatif, les tarifs sur Angoulême sont de l'ordre de 5 €. Il faut trouver un juste milieu, manger à 3€10 aujourd'hui, c'est impossible.

Monsieur le Président répond qu'il faut aller plus loin dans la réflexion. Il faudra tenir compte des revenus des habitants du territoire, tenir compte de la réalité de notre territoire.

***Marché Accord cadre à bons de commande pour la réalisation d'audits énergétique, technique et de pollution : attribution des marchés par lot***

Madame la Vice-Présidente en charge de l'énergie présente la délibération. Au total, 54 bâtiments ont été identifiés, dont 40 bâtiments communaux. Pour chaque bâtiment, les communes ont pu préciser la nature des audits souhaités.

Il est recensé 53 audits énergétiques, 11 audits structures et 21 audits pollution.

Madame la Vice-Présidente informe que les audits sur les logements ne bénéficieront peut-être pas de subventions.

Monsieur Dominique DE CASTELBAJAC estime que pour les logements, il vaudrait peut-être mieux trouver une autre solution.

Monsieur Jacky HUGUES évoque l'écart important entre l'estimation et le résultat des marchés.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'attribuer le lot n°1 diagnostic énergétique aux entreprises AD'3E et Elansym, en fonction de leur bordereau de prix, pour un montant maximum de 79 800€ HT, d'attribuer le lot n°2 Diagnostic structure à l'entreprise Elansym pour un montant de 26 050€ HT et de relancer le lot n°3 Diagnostic pollution en procédure adaptée.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

***Instauration des déclarations préalables à l'édification de clôture sur la commune de Val des Vignes***

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune de Val des Vignes approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 mai 2023, Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable sur l'ensemble de la commune de Val des Vignes, en application de l'article R421-12 du code de l'urbanisme, à l'exception des clôtures agricoles et forestières.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Instauration du permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Val des Vignes***

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune de Val des Vignes approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 mai 2023, Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'instaurer le permis de démolir sur l'ensemble de la commune de Val des Vignes, en application de l'article R421-27 du code de l'urbanisme.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Instauration du Droit de Prémption Urbain sur la commune de Val des Vignes et délégation de l'exercice de ce droit à la commune***

Madame la Vice-Présidente déléguée, chargée des relations au sein du bloc local et de la mise en œuvre de la planification territoriale présente la délibération.

Dans le cadre de l'approbation du plan local d'urbanisme de la commune de Val des Vignes approuvé par délibération du conseil communautaire du 4 mai 2023, Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines « U » et à urbaniser « AU » du plan local d'urbanisme de Val des Vignes, de donner délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à la commune de Val des Vignes sur les secteurs définis précédemment et de préciser que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire.

Madame Sandrine POURTAU demande s'il en sera ainsi avec le PLUi.

Monsieur le Président répond que cela se fera certainement suivant les demandes, et il pense que cela doit rester des décisions communales et non pas une globalisation.

Madame la Vice-Présidente informe que cette question sera posée au bureau d'études.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*

### ***Attribution de la Délégation de Service Public pour la gestion du cinéma communautaire Le Club***

Madame la Vice-Présidente en charge des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme présente la délibération.

Madame la Vice-Présidente propose au conseil communautaire d'approuver le choix de la SARL Les Bonimenteurs comme délégataire du cinéma communautaire « Le Club », d'approuver le contrat de délégation pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de modifier l'article 22.5 en passant le taux de 95% à 94%.

Madame la Vice-Présidente donne les chiffres des entrées : en 2019, 26 242, en 2022, 17 948 et en 2023, 22 829.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.*



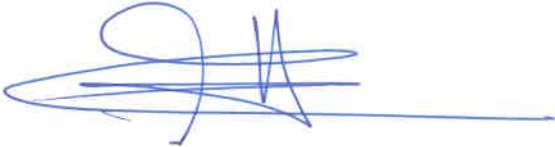
**Questions diverses**

Monsieur le Président fait part de l'agenda aux conseillers communautaires.

Monsieur le Président lève la séance.

Fin de la séance à 20 heures.

Jacques CHABOT  
*Président*

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'J' followed by several horizontal strokes and a long horizontal line extending to the right.

Marie-Hélène GOUFFRANT  
*Secrétaire de séance*

A handwritten signature in black ink, featuring a complex, cursive script with multiple overlapping loops and a long horizontal line extending to the right.